

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 14 Mars 2018

Date de convocation : 7 mars 2018

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Procurations : 2

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

EXCUSÉE : Marie-Françoise CAPELANI

PROCURATIONS : Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Joëlle DEBATY

DÉLIBÉRATION N° 2018-12 EXTENSION DE L'ÉCOLE ET AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG Plan de financement

M. le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été déposé au titre de la DETR 2018 pour l'extension de l'école et l'aménagement du centre-bourg.
Une délibération de principe n'est pas suffisante ; il est nécessaire de valider le projet ainsi que le plan de financement qui est le suivant :

DEPENSES en € HT		RECETTES en €		
Etudes CAUE	2 500,00			
Frais de maîtrise d'œuvre	8 225,00			
Travaux :	400 000,00	Subventions :		
- Extension cour école Bourg	97 000,00	- DETR 2018	164 290,00	40 %
- Accès ouest	5 000,00	- Conseil Départemental	61 608,75	15 %
- Maçonneries	40 000,00			
- Allées de desserte	60 000,00	Autofinancement	184 826,25	45 %
- City stade	110 000,00			
- Plantations	88 000,00			
Total	410 725,00		410 725,00	

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'extension de l'école et d'aménagement du centre-bourg,

VALIDE le plan de financement proposé,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

Publié et notifié le

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/03/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/03/2018

